

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU CANTON DE CHARLY SUR MARNE**

SERVICE ENFANCE

**PROJET
EDUCATIF**



2 Voie André Rossi – 02310 CHARLY SUR MARNE

Tél. : 03.23.82.58.30 - Fax 03.23.82.14.54

Mail : c.fayet@fr.oleane.com - enfancecc4@fr.oleane.com

www.communaute-charlysurmarne.fr

I - Le contexte géo-économique

Située sur la route du champagne et au cœur de la vallée de la marne, la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne regroupe 21 communes pour une population totale de 14 495 habitants.

Le territoire de la Communauté de Communes est situé entre deux grands pôles de développement : l'Ile de France et la Marne (Reims). Il est traversé par un axe de communication majeur, l'autoroute A4.

Sa géographie spécifique en fait un territoire atypique dans le département.

Il est caractérisé par un dynamisme démographique qui tient à deux effets : l'arrivée massive de jeunes actifs et de familles provenant de la région parisienne et un solde naturel positif. La zone de Château-thierry enregistre un excédent migratoire largement nourri par des arrivées de populations en provenance d'Ile-de-France. Les nouveaux arrivants sont souvent motivés par l'achat d'une maison individuelle à la campagne, comme l'illustre le développement des bourgs de Charly sur Marne et de Nogent l'Artaud à la frontière de l'Ile-de-France.

Cette contribution revivifie le canton où le vieillissement remettait en cause la croissance démographique.

Cet apport de nouvelles populations occasionne une transformation sensible de la répartition entre génération avec un rajeunissement certain de la population.

Le Canton de Charly sur Marne se caractérise en effet par la jeunesse de sa population : 27 % de la population a moins de 20 ans et 7,9 % a moins de 6 ans.

Autre caractéristique liée à cet important solde migratoire : le taux d'activité de la population est élevé. Au dernier recensement, 66.2 % des femmes âgées de 15 à 64 ans étaient en activité (59.3 % au niveau départemental).

En dépit d'une qualification moins élevée que la moyenne picarde, la zone de Château-Thierry présente des indicateurs sociaux plus favorables. Le nombre d'emplois est stable à la différence de la moyenne départementale (-2.9 %) Le chômage est inférieur au niveau départemental : au 31 mars 2007, il s'établit à 9.4 % contre 11.4 % pour le département. Ceci s'explique par la proximité des pôles d'emploi franciliens où vont travailler de nombreux actifs de la zone.

Le sud de l'Aisne et plus particulièrement le Canton de Charly sur Marne, se caractérise également par un fort taux de natalité (12.8 pour mille), ceci résulte toujours de l'arrivée de jeunes familles en provenance de la région parisienne. Les problèmes de la garde des enfants se fait donc de plus en plus ressentir

Les déplacements domicile – travail s'organisent en un réseau qui relie les principales villes du département de l'Aisne. 3000 actifs quittent la zone de Château-thierry chaque jour pour travailler en Ile-de-France.

Ces indicateurs sociaux supérieurs à la moyenne picarde résultent très largement des effets du dynamisme de l'Ile-de-France voisine : 20 % des actifs habitant la zone de Château-thierry travaillent en Ile-de-France, principalement à Paris ou à Meaux. Ces flux domicile-travail ont plusieurs effets : la proximité des pôles d'emploi franciliens contribue à réduire le chômage dans la zone; De plus les salaires franciliens sont en moyenne plus élevés que dans les régions de province.

Enfin les migrations vers la région capitale se répercutent sur le marché local du travail exerçant une pression à la hausse des salaires. En plus des sorties vers l'Ile-de-France, 5 % des actifs résidents travaillent en Champagne-Ardenne.

II - Les services existants

Engagés depuis 1974 dans une politique locale dédiée aux personnes, les élus du SEPCHAR (syndicat d'étude et de planification de Charly sur Marne, ancien syndicat intercommunal), se sont orientés vers les services à la petite enfance et à l'enfance.

Premier signataire du département d'un contrat Enfance avec la Caisse d'Allocation Familiale en 1991, la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne a choisi d'accentuer son action en signant en 1999 un Contrat Temps Libres dédiés aux enfants de 6 à 16 ans.

En 1999, le SEPCHAR a été intégré à la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne.

Les services à la petite enfance et à l'enfance se sont alors fortement développés : à ce jour, les parents peuvent être orientés dans leur choix de garde soit vers notre service multi-accueil soit vers le Relais d'Assistantes Maternelles afin de trouver une assistante agréée indépendante. La continuité du service est assurée ensuite par notre service d'accueil périscolaire pour les enfants scolarisés en maternelle et en primaire avec un service complémentaire de restauration ainsi qu'un accueil extrascolaire pour les mercredis et les périodes de vacances scolaires.

Enfin, une équipe d'agents locaux de médiation et d'insertion œuvre pour les adolescents du territoire en leur proposant de nombreuses activités ou sorties.

Elle effectue un travail relationnel de proximité très important avec une population difficile à toucher dans nos lieux d'accueil traditionnels.

III – Les objectifs globaux

1. *La transversalité des services :*

↳ De part la spécificité même de son territoire, la Communauté de Communes a volontairement choisi d'adapter ses services et de les rendre complémentaires pour une meilleure qualité de service. Elle choisit ainsi de préserver sa ruralité en permettant aux familles de bénéficier de services de proximité.

2. *Apporter une réponse aux besoins de mode de garde des familles :*

↳ Sans se substituer à la famille, la collectivité doit lui donner les moyens de l'éducation de l'enfant particulièrement au plan matériel par la mise en place de lieux d'accueils dans leur commune. L'importance de la socialisation dès le plus jeune âge des enfants est largement admise par tous et il semble aujourd'hui indispensable que l'enfant, très tôt, côtoie d'autres enfants de son âge, d'autres adultes, découvre d'autres lieux que sa seule cellule familiale.

3. *Offrir un service de qualité :*

↳ Favoriser la professionnalisation de chaque membre de l'équipe en s'appuyant sur des dispositifs variés (réunions régulières d'organisation, réunions d'analyse des pratiques, travail avec les parents, recours à la formation, travail partenarial avec des professionnels).

4. Assurer l'égalité d'accès des enfants et des jeunes à des activités éducatives :

↳ Les différentes structures d'accueil de la Communauté de Communes doivent accueillir l'ensemble des enfants et des jeunes quelque soit leur milieu social, ou familial.

↳ L'équipe encadrante mettra en œuvre toute activité et relations sans aucune discrimination fondée sur les origines sociales ethniques ou culturelles. Son action est laïque, elle tolère toutes les religions sans pour autant n'en privilégier aucune.

IV - Les objectifs généraux

1. Considérer l'enfant en tant que personne

- respect de son rythme propre

↳ Accompagner les enfants dans leur quête identitaire et les interactions sociales : rythmes, limites repères, capacités, compétences, estime de soi, curiosité, respect d'autrui et de ses pairs, éveil à la culture.

↳ Favoriser leur épanouissement

- prise en compte de l'individualité de l'enfant au sein du groupe

↳ En lui permettant de trouver un espace individuel au sein de la collectivité.

↳ En favorisant des activités adaptées.

↳ En ayant une réponse personnalisée à ses différents besoins et attentes. Par la verbalisation, on cherchera à tout moment à mettre des mots sur ce que l'enfant vit, et à l'encourager à exprimer ce qu'il ressent.

- accompagnement à l'autonomie

↳ L'enfant est accompagné par la parole à chaque instant de vie quotidienne pour lui permettre de « faire seul », afin de le laisser être acteur dans un environnement adapté, créé et pensé pour lui. L'aménagement de l'espace (jeux rangés au même endroit, repas pris sur un lieu défini et fixe), et les repères dans le temps (rythme de la journée) vont l'y aider fortement. Cet accompagnement se fait en partenariat avec la famille grâce aux transmissions mutuelles, équipe famille, pour permettre une continuité et une cohérence entre la maison et le lieu d'accueil. Cette démarche d'autonomie va autoriser l'enfant à faire des choix et à exprimer ses besoins.

- Le jeu

↳ Jouer est indispensable à la construction mentale de l'enfant. Chaque jouet mis à sa disposition est adapté aux différents stades de son développement. L'enfant doit pouvoir jouer pour le plaisir, quand il le souhaite, être valorisé et encourager par l'équipe. Des activités sont proposées quotidiennement aux enfants. Il a le choix d'y participer ou non et de jouer en jeux libres.

- les limites et les règles

↳ L'enfant en collectivité va se confronter aux autres enfants et à d'autres adultes que ses parents et son entourage familial. Il va apprendre grâce à la parole de l'équipe à partager, à accepter ce qui est autorisé ou pas, et à renoncer. Peu à peu, par ses expériences, il va concevoir la notion de Respect.

2. Permettre à l'enfant de s'approprier divers moyens d'expression, de mettre en scène leur émotion, leur curiosité, leur sensorialité.

↳ L'enfant a besoin de vivre son imaginaire au quotidien afin de développer sa curiosité, beaucoup de divers moyens d'expression lui seront proposés.

↪ Le jeune enfant doit avoir à sa disposition les moyens pour mettre en scène son quotidien (jeux d'imitations) dans un cadre rassurant.

3. Inscrire l'activité physique comme moyen de développement personnel

↪ Donner la possibilité à l'enfant de pratiquer des activités physiques et lui faire découvrir de nouvelles expériences sportives et / ou ludiques dans un cadre sécurisé.

4. L'enfant, respecté dans ses rythmes de vie (l'accueil, les transports, la restauration, le jeu, le départ)

↪ Démarche pédagogique centrée sur l'enfant qui implique une remise en cause permanente des modes d'acquisitions, d'appropriation et d'utilisation des savoirs pour chaque enfant.

↪ Intégrer la spécificité de chaque enfant

↪ Remise en cause de l'équipe qui doit trouver l'équilibre entre l'accueil collectif et le respect de l'enfant dans son individualité.

V – Les moyens :

1. Les moyens humains

↪ Un directeur diplômé BAFD (brevet d'aptitude à la fonction de Directeur) assure la direction de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

↪ Une équipe d'animateurs diplômés BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) ou CAP petite enfance (certificat d'aptitude professionnelle) assure l'accueil quotidien des enfants.

↪ L'ensemble de l'équipe pédagogique s'appuie sur les compétences locales telles que les bibliothèques, les associations culturelles ou sportives, les écoles de musique, les intervenants extérieurs (ambassadeur de tri, agents locaux de médiation et d'insertion....).

2. Les moyens matériels :

↪ Les locaux : les différents sites d'accueil appartiennent aux communes de la Communauté de Communes (écoles, salle polyvalente, centre social...).

↪ La Communauté de Communes utilise également les différentes infrastructures des communes (gymnase, terrains sportifs, espaces verts aménagés).

↪ L'ALSH étant intercommunal, le transport est assuré soit par des minibus de 9 places, soit par un prestataire professionnel du transport, pour aller chercher et ramener les enfants dans les différentes communes.

↪ Le matériel pédagogique est adapté et spécifique à toutes les tranches d'âge et selon les périodes d'accueil.